



**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
VILLE DE DIJON – FEDERATION LEO LAGRANGE CENTRE EST
pour le fonctionnement de la Grange aux Projets / Atelier Mobilité Léo Lagrange Dijon**

Années 2022 - 2024

Entre la Ville de Dijon, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022, et par délégation l'Adjoint à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires, ci-après désignée « la Ville »,

ET

La FEDERATION LEO LAGRANGE CENTRE-EST, représentée par son président, Monsieur Hervé CRAUSTE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 32368669100086), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Rhône le 16 avril 1982, et dont le siège est situé 2 rue Maurice Moissonnier, 69120 Vaulx-en-Velin, ci-après désignée « la Fédération »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que le projet de la Fédération est de représenter et développer les activités de la Fédération Léo Lagrange sur les régions Bourgogne-Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne, Alsace et Lorraine afin de :

- contribuer à l'avènement d'une société de progrès,
- construire un monde plus juste et plus solidaire,
- promouvoir l'engagement personnel et collectif,
- faciliter la démocratisation de la culture, des loisirs et de toutes les activités éducatives,
- agir pour le rapprochement des femmes et des hommes dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle et ce, tant au niveau national, qu'europpéen et international.

Considérant que l'objet principal de la Grange aux Projets / Atelier mobilité Léo Lagrange Dijon est d'accompagner les jeunes dijonnais de 16 à 30 ans dans toutes les dimensions de leur parcours (logement, santé, citoyenneté, formations, insertion professionnelle ...), en s'appuyant sur le programme AlphaLéo, nouveau programme jeunesse mis en place par la Fédération.

Considérant que la Ville de Dijon dispose, depuis 2012, d'un Projet Educatif Global (PEG), dont le but est de permettre aux enfants et aux jeunes dijonnais, de s'épanouir et de se construire afin de les accompagner vers une vie d'adulte citoyenne.

Quatre objectifs principaux caractérisent le PEG de Dijon afin de contribuer à l'égalité des jeunes par l'éducation, en priorisant les territoires où ces populations sont le plus en difficulté :

- favoriser la mixité (de genre, culturelle et sociale),
- accompagner les jeunes en difficulté,
- encourager l'autonomie et la participation des jeunes,
- donner l'accès aux services et aux pratiques contribuant à la réussite éducative.

Considérant que l'année 2022 est marquée par la réécriture du PEG de Dijon.

Considérant que le futur PEG intégrera de nouvelles orientations prioritaires pour la Ville, notamment au regard des axes suivants :

- Social : lutte contre la pauvreté, réussite éducative, accès aux droits, politique tarifaire, lutte contre les discriminations, etc.,
- Démocratie : participation citoyenne, proximité de l'action publique, territorialisation,
- Écologie : mobilités, alimentation durable et territoriale, lutte contre le changement climatique, territoire à énergie positive.

Considérant que la Ville de Dijon a fait de l'engagement citoyen un axe majeur de sa politique jeunesse 2020-2026.

Considérant que la Ville de Dijon souhaite également favoriser l'engagement international des jeunes par le partenariat et la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Considérant que le projet présenté ci-dessus par la Fédération pour le fonctionnement de la Grange aux Projets / Atelier mobilité, participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Fédération s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, conformément à son projet associatif et aux missions de la Grange aux Projets / Atelier mobilité, à réaliser les objectifs et actions précisés ci-après à l'article 3, ainsi qu'à allouer à cet effet tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, la Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2022, pour une durée de trois ans. Elle prendra fin le 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 - CADRE GENERAL DE LA CONVENTION

La Fédération a notamment pour objet de favoriser le développement de l'éducation populaire. Elle gère la Grange aux Projets / Atelier mobilité qui conduit son action sur l'ensemble du territoire dijonnais.

- Orientations fédérales de la Fédération

Association d'éducation populaire, la Fédération intervient dans les champs de l'animation, de la formation et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion.

Pour la Fédération, l'éducation populaire est un engagement qui implique de :

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté,
- disposer des moyens de se former tout au long de la vie,
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances,
- proposer aux publics de tous âges des activités et des loisirs de qualité,
- favoriser l'échange culturel et la mixité sociale,
- être l'ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne.

En tant que mouvement d'éducation populaire, la Fédération a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout l'intérêt pour les autres.

- Orientations appliquées à la Grange aux Projets / Atelier mobilité

Le projet de la Grange aux Projets / Atelier mobilité articule son action en direction des jeunes de 16 à 30 ans, au travers de trois grands axes :

- 1) L'accompagnement à la participation active des jeunes dans la vie citoyenne,
- 2) L'accompagnement des jeunes à la mobilité internationale,
- 3) L'accompagnement de parcours de jeunes.

Les orientations fédérales de Léo Lagrange se déclinent autour de plusieurs axes concernant l'Atelier mobilité.

L'Atelier mobilité a, en effet, pour objet de développer auprès des jeunes dijonnais de 16 à 30 ans :

l'insertion professionnelle- l'appui aux initiatives - l'accès à l'autonomie - le soutien aux projets citoyens - les départs en vacances - le lien social - la mobilité - la découverte – l'engagement - le volontariat –l'interculturalité - la citoyenneté européenne - l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans les établissements scolaires - la lutte contre les discriminations

Ses objectifs, dans le cadre de cette mission, se déclinent ainsi :

Insertion Professionnelle et orientation

- Permettre aux jeunes d'acquérir, via des expériences en milieu professionnel en France et à l'international, les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur,
- Accompagner les jeunes dans la valorisation des compétences professionnelles développées au cours de projets accompagnés par l'Atelier mobilité (Service Volontaire Européen -projets individuels et collectifs- mobilité en France et à l'étranger),
- Faciliter l'orientation des jeunes vers les acteurs ressources de leur territoire : entreprises, acteurs de l'insertion et de la formation,
- Construire des ponts dans l'accompagnement des jeunes entre les acteurs du territoire,
- Mettre à disposition des jeunes les ressources, réseaux et dispositifs de la structure et de la Fédération afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Appui aux initiatives des jeunes

- Favoriser l'émancipation des jeunes par la réalisation d'un projet en autonomie,
- Développer les compétences méthodologiques des jeunes sur la mise en place d'un projet collectif,
- Encourager la mobilité des jeunes notamment pour ceux dont les ressources financières sont limitées,
- Créer des espaces de vie collective autour d'un projet fédérateur et mobilisateur pour les jeunes,
- Promouvoir l'engagement des jeunes et leurs initiatives en organisant des temps de restitution et de valorisation de leurs projets,
- Favoriser l'accompagnement des acteurs et animateurs jeunesse du territoire à développer de nouveaux dispositifs de soutien aux initiatives des jeunes notamment pour les 18-25 ans.

Citoyenneté, engagement et lutte contre les discriminations

- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en leur offrant des outils pédagogiques et réflexifs pour lutter contre les discriminations,
- Lutter contre l'isolement des jeunes,
- Encourager l'expression des jeunes et leur offrir des espaces de débats bienveillants sur des questions en lien avec la citoyenneté et les enjeux sociétaux,
- Faciliter l'engagement bénévole des jeunes au niveau local,
- Favoriser la création de liens entre jeunes autour de projets collectifs ou d'événements en France et à l'étranger.

Volontariat et engagement

- Promouvoir la participation active des jeunes à la construction européenne et mondiale,
- Permettre aux jeunes d'exprimer librement leur sens de la solidarité en Europe et dans le monde, soutenir la lutte contre le racisme et la xénophobie, contribuer à lutter contre toutes les formes de discrimination, promouvoir l'égalité à tous les niveaux de la société,
- Faciliter l'intégration des jeunes dans la société au sens large et encourager leur esprit d'initiative,
- Permettre aux jeunes d'acquérir, via des expériences d'éducation non-formelles, les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur,
- Vivre une expérience dans un autre pays en Europe ou dans le monde,
- Se mettre au service d'un projet d'intérêt général porté par une association ou une collectivité territoriale dans un domaine tel que le social, le culturel, l'environnement, le sport, la lutte contre les exclusions dans un contexte interculturel,
- Découvrir et faire partager une autre culture, apprendre une nouvelle langue, vivre en collectivité,
- Offrir aux jeunes les moyens de devenir ambassadeurs de leur territoire à l'étranger.

Pour les trois années concernées par la présente convention, trois actions sont retenues :

- action 1 : L'accompagnement à la participation active des jeunes dans la vie citoyenne
- action 2 : L'accompagnement des jeunes à la mobilité internationale
- action 3 : L'accompagnement de parcours des jeunes

Les actions de la Fédération, déclinées en fiches actions, sont précisées en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 4 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La Ville s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la Fédération au vu des objectifs négociés précités.

La subvention n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par la Fédération des obligations mentionnées aux articles 1, 6 et 7 et des décisions de la Ville prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 11.

Année	Montant prévisionnel total de la subvention
2022	55 000 €
2023	55 000 €
2024	55 000 €

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, une demande de subvention devra être déposée par la Fédération sur la plateforme dématérialisée de la Ville : <https://eservices.dijon.fr/association/Pages/Profil/EspaceAssociation.aspx> (demande globalisée pour l'ensemble des actions).

Par ailleurs, la Ville met gracieusement à la disposition de la Fédération, deux appartements situés 4 rue Joseph Milsand, pour les jeunes accompagnés par la Grange aux Projets / Atelier mobilité. La valorisation de cette mise à disposition s'élève en moyenne à la somme de 200 euros par mois et par jeune. La mise à disposition est, pour chaque jeune, formalisée par une convention d'occupation spécifique.

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les montants prévisionnels annuels sont indiqués sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices successifs.

Ils seront mandatés selon l'échéancier suivant :

- pour l'année 2022 :

La présente convention annule et remplace la convention relative au financement n°22-082 du 8 février 2022 qui a été conclue entre la Ville et la Fédération pour la gestion de la Grange aux Projets / Atelier mobilité.

. 90%, soit 49 500 €, ont déjà été versés sur le compte de la Fédération par mandatement du 25 février 2022,

. le solde (10%), soit 5 500 €, au premier semestre 2023, sous réserve du respect des conditions

fixées au deuxième alinéa de l'article 4.

– pour les années 2023 et 2024 :

. 90%, soit 49 500 €, en janvier de chaque année,

. le solde annuel (10%), soit 5 500 €, au premier semestre de l'année N+1, sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 4.

Pour chacune des années 2022 à 2024, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par la Fédération sur les actions réalisées, le solde annuel de subvention sera :

. soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,

. soit versé en partie à la Fédération,

. soit versé en totalité à la Fédération.

Dans les deux derniers cas, la Fédération devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention.

Les montants prévisionnels seront crédités sur le compte de la Fédération selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

la Fédération s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel,
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 La Fédération informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard significatif dans la mise en œuvre de la présente convention, la Fédération en informe la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 La Fédération s'engage à faire figurer de manière lisible, sur tous les supports et documents (papier et numériques) produits dans le cadre de la présente convention :

. l'identité visuelle de la Ville,

. ainsi que le lien du site Internet de la Ville, à savoir <https://www.dijon.fr/>.

7.4 La Ville ayant obtenu, en 2018, le label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le label Diversité, souhaite engager, dans cette dynamique, le tissu associatif local. Aussi, la Fédération veillera, dans le cadre de son fonctionnement interne et dans le cadre des actions financées par la Ville, à :

- . respecter et faire respecter, le cas échéant, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- . respecter et faire respecter, au delà de l'égalité professionnelle, toute forme d'égalité entre les femmes et les hommes (concernant par exemple la représentation au sein du bureau, l'accès à la pratique sportive, les dotations et récompenses sportives, l'accès aux droits, la nature du projet ou des activités proposés ...),
- . promouvoir la diversité en prévenant toute forme de discrimination (discrimination fondée sur l'origine, l'âge, l'identité de genre, l'état de santé ou le handicap ...).

7.5 La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, a institué le contrat d'engagement républicain. Son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, en détermine le contenu.

Conformément à la loi du 24 août 2021 précitée, la Fédération, en souscrivant au contrat d'engagement républicain lors du dépôt de ses demandes de subventions, s'engage :

- « 1° à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Comme le précise également le décret d'application susvisé, la Fédération « en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site Internet, si elle en dispose ». Elle veille à ce que les engagements qu'elle a souscrits dans le contrat d'engagement républicain, soient respectés « par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles ».

Tout manquement aux engagements souscrits au titre dudit contrat, commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le terme de la période définie par la Ville en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'action subventionnée en cas de subvention affectée, est de nature à justifier le retrait de cette subvention. Le retrait portera alors « sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement ». Les mêmes règles sont applicables aux subventions en nature.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la Fédération sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la Fédération et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe la Fédération de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE LA VILLE DE DIJON

9.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville.

La Fédération s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

9.2 La Ville contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet éventuellement augmentés de l'excédent prévu à l'article 5 de la présente convention ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION

10.1 L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels la Ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et la Fédération.

Elle donnera lieu à un rapport d'évaluation débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel, dont la date est définie par les deux parties et qui aura lieu entre avril et juin de chaque année.

La Fédération s'engage à fournir, au moins un mois avant la date de l'évaluation contradictoire, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des objectifs et actions.

10.2 L'évaluation contradictoire, de même que la production des justificatifs mentionnés à l'article 6 ainsi que les contrôles prévus à l'article 9, déterminent la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et la Fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes ci-après font partie de la présente convention :

- . Annexe 1 : Fiches action
- . Annexe 2 : Budget prévisionnel 2022

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention ou de ses avenants éventuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la vie
associative, à l'éducation populaire et aux
savoirs populaires,

Pour la FÉDÉRATION LEO LAGRANGE
CENTRE EST,
Le Président,

Hamid EL HASSOUNI

Hervé CRAUSTE



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 : Accompagnement à la participation active des jeunes dans la vie citoyenne

Domaine : Appui aux initiatives des jeunes / Autonomie des jeunes / Projets citoyens / Lien social / Bénévolat
Nom de l'action : Accompagnement à la participation active des jeunes dans la vie citoyenne
Objectifs de l'action : • Promouvoir la citoyenneté chez les jeunes en les encourageant à participer activement et à avoir un impact positif sur leur territoire • Proposer aux jeunes un espace de débat et de réflexion autour des sujets d'actualité • Encourager l'engagement bénévole des jeunes et leur permettre de développer de nouvelles compétences liées à la citoyenneté active • Favoriser l'émancipation des jeunes par la réalisation d'un projet en autonomie • Développer les compétences méthodologiques des jeunes sur la mise en place d'un projet collectif • Créer des espaces de vie collective autour d'un projet fédérateur et mobilisateur pour les jeunes • Promouvoir l'engagement des jeunes et leurs initiatives en organisant des temps de restitution et de valorisation de leurs projets sur le territoire local • Favoriser l'accompagnement des acteur·rice·s et animateur·rice·s jeunesse du territoire à développer de nouveaux dispositifs de soutien aux initiatives des jeunes notamment pour les 16-30 ans.

Dispositifs et programmes mobilisés
➤ <u>L'accompagnement de projets et d'initiatives</u> Forte de son expérience en tant que pépinière d'initiatives jeunes, La Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon a développé depuis 10 ans une solide expertise dans l'accompagnement des initiatives portées par les jeunes. L'équipe de la structure apporte aux jeunes présentant l'envie de construire un projet, une aide méthodologique, dans la recherche de financements et dans la valorisation de leurs initiatives. Les projets portés par les jeunes peuvent concerner de nombreuses thématiques telles que l'environnement, l'innovation, les grandes causes sociales et sociétales, l'art, le sport...

Le rôle de la structure est :

- De partir de l'envie des jeunes et de les accompagner à développer, à travers cette expérience, de nouvelles compétences qui seront applicables à de nombreux autres aspects de leur vie (gestion de projet, finances, démarchage, coopération, communication, confiance en soi, constitution d'un dossier...) et d'accompagner les jeunes dans l'identification de celles-ci.
- D'orienter les jeunes vers les sources et opportunités financières appropriées pour leur permettre la réalisation de leur projet

Parmi les dispositifs de financement se trouvent :

a. La Bourse régionale du CLAP

La Grange aux Projets Léo Lagrange est identifiée sur le territoire de Dijon comme un opérateur du dispositif CLAP par le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté.

Le **CLAP** - Comité local d'aides aux projets - est un dispositif au service des jeunes (mineur·e·s de 11 à 17 ans d'une part, et majeur·e·s de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle...

Agissant comme un **guichet unique**, le CLAP a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, en s'appuyant sur toutes les ressources existantes.

Le CLAP est à la fois un dispositif au service des jeunes et un outil au service des professionnel·le·s qui les accompagnent. Dispositif coordonné par le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté, il est mis en œuvre localement par des acteur·rice·s jeunesse.

b. WVEEDDOO

Wweeddo est une plateforme collaborative de projets pour les jeunes de 13 à 30 ans. Ces derniers peuvent proposer des projets entrepreneuriaux, solidaires, sportifs, de voyages, etc. La plateforme permet aux acteur·rice·s du public et du privé de soutenir les projets à travers des conseils, des contacts, du matériel ou un financement.

La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon accompagnera les jeunes dans la construction et le dépôt du projet sur la plateforme. Elle proposera son expertise afin d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet mais aussi dans la valorisation de celui-ci.

c. Financements participatifs

Un financement participatif (ou crowdfunding) est un outil digital de collecte de fonds faisant appel à toute personne susceptible d'être intéressée par un projet pour contribuer à le financer selon ses moyens. Les plateformes de financement participatif permettent de mettre en lumière les initiatives citoyennes et d'offrir à toute personne qui le souhaite la possibilité d'y contribuer financièrement. De nombreuses plateformes de financements participatifs existent proposant des conditions différentes. La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon propose un accompagnement aux jeunes porteur·euse·s de projet afin d'identifier la plateforme correspondant le mieux à leurs projets, et de créer leur demande de financement participatif.

d. Projets de solidarité du Corps Européen de Solidarité Erasmus +

Un projet de solidarité est une activité de solidarité mise sur pied, développée et mise en œuvre au niveau national par des jeunes pour une période allant de deux à douze mois. Il donne à un groupe d'au moins cinq jeunes l'occasion de faire preuve de solidarité en

prenant des responsabilités et en s'engageant à apporter des changements positifs dans leur communauté locale.

La participation à un projet de solidarité constitue une expérience d'apprentissage non formel importante grâce à laquelle les jeunes peuvent améliorer leur développement sur les plans personnel, éducatif, social et civique.

Les jeunes dont le projet a été sélectionné obtiennent une aide mensuelle de 500€ pour la mise en place de celui-ci sur une durée maximale de 1 an ainsi que la possibilité de payer un·e coach pour les accompagner à hauteur de 2500€ maximum.

➤ **Grand Hackathon**

Un hackathon est un événement dont l'objectif général est d'aboutir, dans un délai court, à des solutions diverses autour d'un thème ou d'une problématique donnés. La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon organisera chaque année un Grand Hackathon Jeunes en partenariat avec les acteur·rice·s jeunesse du territoire qui pourra avoir comme thème la citoyenneté active, la transition écologique, l'inclusion sociale, etc. Les jeunes bénéficieront de coachings de professionnel·le·s du monde de l'entreprise et de l'innovation pendant toute la durée de l'expérience ainsi que de retours importants leur permettant d'ajuster et d'améliorer de nouvelles compétences à travers une expérience forte.

Les jeunes développeront des compétences directement applicables au monde professionnel et des compétences sociales qui comptent parmi les plus recherchées par le monde du travail du 21^e siècle telles que l'esprit d'initiative, le leadership, la créativité, la résilience et la coopération.

Les Grands Hackathons sont pour les jeunes un excellent moyen de mettre en avant leurs compétences sur des problématiques réelles et de leur permettre d'accéder aux propositions de stage et d'emploi, de manière privilégiée, dans les entreprises partenaires ainsi que de bénéficier d'une nouvelle expérience valorisable.

➤ **Bénévolat**

Depuis juin 2018, la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon en coopération avec les jeunes usager·e·s de la structure, a travaillé au développement d'une vie bénévole locale qui répondrait au besoin de continuité d'engagement des jeunes et leur permettrait de transmettre leurs connaissances et compétences auprès de leurs pairs. Cet engagement va de pair avec le développement de compétences facilitant l'insertion professionnelle.

L'équipe de la structure a également inclus l'engagement bénévole parmi le nombre d'activités proposées aux jeunes lors des accompagnements, l'inscrivant notamment dans la continuité des parcours professionnels, de mobilité à l'international, des initiatives collectives et individuelles.

Le parcours bénévole est également présenté comme un dispositif à part entière pour les jeunes les plus éloigné·e·s des questions de mobilité internationale, leur offrant ainsi un espace de développement personnel et de sociabilisation rassurant.

La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon propose un environnement favorable à l'émergence d'idées pour construire un lieu de vie collective permettant aux jeunes de pouvoir se rencontrer, échanger entre elles·eux et de mener des actions bénévoles et citoyennes. Dans le but de valoriser l'engagement bénévole des jeunes, la structure travaillera à la reconnaissance des bénévoles, en leur proposant notamment des formations et un accompagnement autour de l'identification et de la valorisation des compétences mobilisées durant leur bénévolat. Les jeunes auront ainsi accès à une aide matérielle et humaine dans la construction de leurs projets de bénévolat. Afin de promouvoir l'activité bénévole, la structure organisera au moins une grande journée des bénévoles avec pour

but l'interconnaissance, l'identification des besoins de la structure et la planification d'activités et ateliers proposé·e·s par les bénévoles.

Enfin, la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon accompagne les jeunes pour s'engager bénévolement dans des associations du territoire en les aidant à identifier des missions et des structures qui correspondent à leurs envies d'engagement.

➤ **Fabrique d'Initiatives Citoyennes**

La Grange aux Projets est labellisée Fabrique d'Initiatives Citoyennes depuis juillet 2016.

Une Fabrique D'initiatives Citoyennes a pour objet de faciliter la participation, l'expression et l'envie d'agir des habitant·e·s de tous âges, notamment celle du public jeune et faire ainsi émerger et accompagner des projets collectifs concrets, propices au « vivre ensemble ».

Dans ce cadre, la Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon organise des **ateliers thématiques et des débats autour de la citoyenneté, de l'engagement et de la mobilité**. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur la perception des jeunes de 16 à 30 ans de la politique, de l'engagement et de la citoyenneté dans un cadre bienveillant encadré par l'équipe de la structure.

Favoriser l'expression de chacun·e, témoigner de son engagement, de ses projets de voyages, de ses envies, créer de nouveaux projets collectifs sont autant d'objectifs que la structure souhaite atteindre en mobilisant les jeunes de son territoire.

Caractérisée par sa dimension en lien avec la mobilité, la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon s'appuie sur des outils d'éducation populaire pour permettre l'échange : débats mouvants, témoignages, discussions informelles, autant de formes d'expression encouragées par ces rencontres.

Chaque rendez-vous de la Fabrique met en lumière une thématique et propose aux jeunes participant·e·s de la mettre en questions et échanges.

Sur le volet Initiative Jeunes, la Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon souhaite se faire le relais des moyens de soutien aux jeunes auprès des professionnels des structures dijonnaises telles que Unis-Cité, des établissements scolaires, l'ESN.... A ce titre, l'ensemble des dispositifs mobilisables par la structure seront présentés aux équipes des partenaires pour permettre à leurs usager·e·s de découvrir les dispositifs qui leur sont dédiés.

L'Equipe de la Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon interviendra directement aussi auprès des jeunes usager·e·s de structures partenaires afin de leur présenter les possibilités d'accompagnement d'initiatives proposées par la structure.

Moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains :

2.5 ETP :

1 responsable de la structure
1 accompagnatrice de projets jeunes
1 étudiante en alternance

1 personne en service civique

	Moyens matériels et logistiques : 11 Rue Jean Renoir, 21000 Dijon Local de 70 mètres carrés incluant : - Un espace d'accueil - Un espace de bureau et de réunion modulable en espace collaboratif - Un espace tiers lieu/ coworking pour les jeunes Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone, tablette graphique, vidéoprojecteur, ... Ludothèque Espace documentation Agrégateur d'opportunités Application mobile Alphaséo Moyens financiers : - Fonds Fabrique d'initiatives Citoyennes - Bourses régionales du CLAP pour les jeunes porteur·euse·s de projets - Corps Européen de Solidarité - Erasmus + - Financement FONJEP - Fonds Social Européen (pour les projets qui ne sont pas financés par les programmes Erasmus + et Corps Européen de Solidarité)
Tarifs pratiqués	Gratuité pour les jeunes
Partenaires	Centres sociaux Accueils Jeunes CRIJ Bourgogne-Franche-Comté MILO Big Bloom Corps Européen de Solidarité KellFabrik Epi'sourire UnisCité Maison des Associations de Dijon
Echéancier de réalisation L'accompagnement des initiatives et projets de jeunes est proposé toute l'année afin de faciliter l'accès des jeunes aux moyens d'engagement proposés. A ce titre, le soutien	

proposé par l'équipe de la structure couvre l'ensemble de l'année de janvier à décembre pour la période 2022-2024.

Le Grand Hackathon des Jeunes Dijonnais·e·s sera mis en place chaque année en mai-juin

Indicateurs	- Nombre de jeunes pour chaque dispositif - Nombre et types de projets accompagnés - Nombre de restitutions effectuées sur le territoire dijonnais par les jeunes - Mobilisation des jeunes porteur·euse·s de projets pour communiquer sur le dispositif auprès d'autres jeunes - Autonomie des jeunes dans le projet : suivi des jeunes sur le montage du dossier de demande de bourse et sur la mise en place d'un temps de restitution - Nombre de jeunes ayant utilisé la plateforme WVEEDDOO et types d'aides demandées -Nombre de jeunes ayant bénéficié de financements participatifs et montants de ces financements
Modalités d'évaluation	- Une analyse de ces différents indicateurs sera transmise à la ville dans le cadre d'un bilan annuel. Le développement de nouveaux indicateurs en lien avec la situation financière des jeunes accueilli·e·s et de leur statut sera mis en place afin de permettre l'identification plus précise des profils des usager·e·s bénéficiant de l'accompagnement de la structure.
Budget annuel de l'action : 67 000 € pour 2022, 67 000 € pour 2023 et 67 000 € pour 2024 Participation financière de la Ville : 19 000 € pour 2022, 19 000 € pour 2023 et 19 000 € pour 2024	

FICHE ACTION 2 : Accompagnement des jeunes à la mobilité internationale

Domaine : Autonomie des jeunes / Engagement / Volontariat / Mobilité / Interculturalité
Nom de l'action : Accompagnement des jeunes à la mobilité internationale
Objectifs de l'action : • Promouvoir la participation active des jeunes à la construction européenne et mondiale • Permettre aux jeunes d'exprimer librement leur sens de la solidarité en Europe et dans le monde, contribuer à lutter contre toutes les formes de discrimination, promouvoir l'égalité à tous les niveaux de la société • Faciliter l'intégration des jeunes dans la société au sens large et encourager leur esprit d'initiative • Vivre une expérience dans un autre pays en Europe ou dans le monde • Se mettre au service d'un projet d'intérêt général porté par une association ou une collectivité territoriale dans un domaine tel que le social, le culturel, l'environnement, le sport, la lutte contre les exclusions dans un contexte interculturel • Découvrir et faire partager une autre culture, apprendre une nouvelle langue, vivre en collectivité • Offrir aux jeunes les moyens de devenir ambassadeur·rice·s de leur territoire à l'étranger • Permettre aux jeunes de développer leurs compétences sociales et professionnelles dans un environnement international et favoriser leurs chances d'accès à l'emploi
Dispositifs et programmes mobilisés ➤ Le Corps Européen de Solidarité Le Corps Européen de Solidarité permet aux jeunes de 18 à 30 ans de s'engager en tant que volontaire sur des thématiques en lien avec la solidarité dans différents champs (culturel, social, éducation, environnemental, ...). Ces missions de volontariat peuvent durer de 2 à 12 mois et avoir lieu en Europe mais aussi dans les pays partenaires voisins de l'UE. La structure accompagnera les jeunes intéressé·e·s par ce nouveau programme dans l'élaboration de leurs candidatures et favorisera leur mise en lien avec ses partenaires européens. Un accompagnement spécifique sera mis en place afin de faciliter l'accès des jeunes Dijonnais·e·s sur ce programme. Ce dispositif permet de développer les compétences des jeunes via une expérience directe de prise de responsabilité. La dimension internationale apporte par ailleurs une plus-value importante lors de la recherche d'emploi de la/du volontaire à son retour, la mobilité et la capacité à travailler dans un contexte international étant des points valorisés par les entreprises. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement au retour avec notamment des modules spécifiques de valorisation des compétences développées et de leurs transférabilités dans le champ professionnel.

➤ **Echanges de jeunes**

La Grange aux Projets proposera aux jeunes Dijonnais·e·s de nombreuses opportunités d'échanges de jeunes à travers plusieurs dispositifs :

- a. Les Échanges de jeunes Erasmus +**, offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître. Ces rencontres se déroulent en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle et sont ouvertes à toutes et tous. Elles ont une visée éducative et nécessitent une implication des jeunes à toutes les étapes du projet. Lors d'un échange, les jeunes organisent une série d'activités (ex. ateliers, débats, jeux de simulations, activités de plein air, ... etc) autour d'un thème d'intérêt commun. Le projet peut aborder des domaines très divers : lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sport...

La Grange aux Projets portera 3 projets d'échanges de jeunes en 2022 pour les jeunes du territoire.

La structure sera également partenaire de 3 échanges jeunes internationaux. Ces partenariats se traduisent par l'intervention de l'équipe de la structure auprès de jeunes pour leur proposer des sessions de formation et par un nombre de places qui seront réservées aux usager·e·s de la Grange aux Projets/ Alphaséo Dijon.

La structure proposera chaque année, à ses usagers, de nouvelles opportunités de participation à des échanges de jeunes.

b. Les Echange de Jeunes ISI – FONJEP

Le dispositif ISI permet le financement de projets d'échanges de jeunes digitaux pour permettre aux jeunes les plus éloigné·e·s de la mobilité internationale de faire un premier pas dans un événement à dimension interculturelle.

La Grange aux Projets conduira chaque année un projet digital en faisant usage de pratiques innovantes pour proposer à ses usager·e·s et à ceux des espaces jeunes de Dijon, un espace d'échange international digital qui donne envie d'être vécu.

Une demande de financement vient d'être soumise auprès du FONJEP pour la construction d'un village international digital sur une plateforme de visio ressemblant à un jeu vidéo que les jeunes peuvent construire et moduler selon leurs envies.

- c. RDG for SDG** (*Reggio Dijon Girona for Sustainable development goals*) est un projet porté par la Ville de Reggio Emilia (Italie), avec la Ville de Girona (Espagne) et la Ville de Dijon. La Grange aux Projets / Alphaséo Dijon est le partenaire associatif de la Ville de Dijon pour participer à ce projet qui consiste à créer une équipe de jeunes éditorialistes dans chaque ville. Ces équipes sont chargées d'identifier une pratique innovante dans leur ville pour chacun des thèmes suivants :

- L'inclusion sociale
- La digitalisation
- Le développement durable.

Les jeunes seront ensuite amené·e·s à effectuer un travail journalistique pour regrouper un maximum d'informations sur ces pratiques afin de pouvoir communiquer sur celles-ci et permettre qu'elles soient étendues aux autres villes.

Le projet a débuté en octobre 2021 et s'étendra jusqu'en mai 2023. 10 jeunes Dijonnais·e·s participent à ce projet qui donnera lieu à plusieurs rencontres en ligne entre les trois équipes. Ces rencontres en ligne ont pour but l'interconnaissance et le partage des pratiques identifiées. Des formations sur la communication avec l'aide d'un vidéaste et d'un spécialiste des réseaux sociaux sont proposées aux jeunes participant·e·s

En plus des rencontres en ligne, si les conditions sanitaires le permettent, trois échanges de jeunes auront lieu en présentiel dans chacune des trois villes afin de permettre aux équipes de se rencontrer et d'analyser les différentes pratiques de la ville hôte pour ensuite les proposer à leur ville d'origine.

Les participant·e·s contribueront personnellement à la création de connaissances communes dans un processus de co-création et d'apprentissage entre pairs.

➤ **Formation/préparation au départ**

La Grange aux Projets propose des **temps de formation pour les jeunes souhaitant réaliser une mobilité à l'international**.

Ces temps de préparation au départ permettent d'accompagner les jeunes dans leur mobilité en leur proposant des outils participatifs visant à travailler avec eux/elles sur les enjeux interculturels et personnels propres au volontariat à l'étranger.

Dans une logique partenariale forte, la Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon met en place une coordination entre les structures actives dans le domaine du volontariat international et propose des formations de préparation au départ aux jeunes Dijonnais·e·s **en partenariat avec les structures de la mobilité internationale du territoire**. Six partenaires (Maison Rhénanie-Palatinat, Ville de Dijon, Conseil départemental du territoire de Belfort, CRIJ Bourgogne Franche-Comté, Ville de Nevers, BFC International, Magna Vox, Centre Social l'Archipel) sont d'ores et déjà associés à la démarche afin de mettre en œuvre des formations collectives pour les jeunes en 2022.

Des temps spécifiques de préparation au départ pourront également être proposés aux acteurs jeunesse Dijonnais·e·s (structures de proximité) souhaitant mettre en place des projets de mobilité internationale avec leurs publics.

➤ **Le Service Civique International**

La Grange aux Projets s'associe au développement du service civique international **au sein des Fédérations Léo Lagrange en Afrique**. Ces offres de volontariat sont dédiées à la mise en place d'**activités dans le domaine de l'animation et de la culture pour des missions d'une durée de 10 mois**. La structure diffusera l'ensemble des offres sur le territoire dijonnais et accompagnera les jeunes dans la préparation du volontariat, sa réalisation et son évaluation.

➤ **Le Programme Stages Monde**

Le programme Stages Monde piloté par le CRIJ de Bourgogne Franche Comté s'adresse **aux jeunes diplômé·e·s et jeunes demandeur·euse·s d'emploi de 18 à 30 ans résidant en Bourgogne Franche Comté**. Ces stages en lien avec le parcours et le projet

professionnel d'une durée de 3 à 5 mois ont lieu dans le monde entier (Europe incluse) et permettent aux jeunes d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle enrichissante dans le parcours de vie et vers l'emploi. Ces stages sont rémunérés à hauteur de 763€ minimum (soit via la bourse de stage de la Région BFC, soit via les indemnités Pôle Emploi). La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon oriente les jeunes vers ce dispositif, les accompagne dans la rédaction du dossier de candidature, du CV et peut aussi préparer le la jeune à l'entretien destiné à présenter le projet au CRIJ. Le projet de stage est ensuite soumis à la Région en Comité de sélection qui a lieu une fois par mois.

➤ **Le programme de formation européen Salto**

Programme de formation des acteur·rice·s Jeunesse européens, le programme Salto permet de proposer aux jeunes des séjours de formation en France ou en Europe. Le programme s'appuie sur l'expertise de six centres de formations européens qui organisent des séminaires en direction des professionnel·le·s de la jeunesse et jeunes bénévoles engagé·e·s. Dans une logique de professionnalisation des usager·e·s de la structure, la Grange aux Projets propose aux jeunes bénévoles et usager·e·s de bénéficier de formations avec des acteur·rice·s professionnel·le·s du champ de la jeunesse.

➤ **L'ANCV jeunes (Agence Nationale des Chèques Vacances)**

L'ANCV Jeunes est une bourse d'aide pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent partir en vacances de manière autonome mais dont les revenus sont limités.

Une aide financière peut être accordée, et l'accompagnement méthodologique au montage du dossier est effectué par la Grange aux Projets/ Alphaléo Dijon. Une fois que le dossier est finalisé par les jeunes, le projet est soumis à une commission d'attribution organisée au niveau régional.

L'objectif de cette aide est de favoriser les **projets de vacances** autour de la découverte culturelle, du sport ou de la solidarité. Les séjours peuvent être effectués en France ou en Europe et doivent être collectifs.

En fonction du projet, l'aide est plafonnée à 600 € par jeune. Une aide financière de 25 € par jour et par jeune est prévue pour les départs en France, et de 65 € par jour et par jeune pour les départs dans les pays de l'Union européenne.

➤ **ZELLIDJA**

Zellidja est une bourse destinée aux jeunes de 16 à 20 ans qui s'engagent à partir seul·e·s pour une durée minimum d'un mois avec un projet d'étude. Décernée à 120 jeunes des pays francophones par an en moyenne, elle s'élève à 900€ pour un premier voyage et 1100€ pour un deuxième. En postulant, la·le jeune s'engage alors à rendre un journal de route et à valoriser son projet auprès du grand public.

La structure accompagnera le la jeune dès l'identification du projet de voyage, en travaillant notamment au choix du projet d'étude et du ou des pays de destination. Le ou la jeune pourra, bénéficier de l'expertise des professionnel·le·s de la structure pour le montage du dossier de candidature (budget, feuille de route, préparation de l'entretien, etc). Pendant son voyage, la/la jeune sera soutenu·e par la structure ainsi qu'à son retour pour la préparation des restitutions (organisation, choix des partenaires, etc).

Moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action	Moyens humains : <u>2.5 ETP :</u> 1 responsable de la structure 1 accompagnatrice de projets jeunes 1 étudiante en alternance
---	--

	1 personne en service civique Moyens matériels et logistiques : 11 Rue Jean Renoir, 21000 Dijon Local de 70 mètres carrés incluant : - Un espace d'accueil - Un espace de bureau et de réunion modulable en espace collaboratif - Un espace tiers lieu/ coworking pour les jeunes Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone, tablette graphique, vidéoprojecteur, ... Ludothèque Espace documentation Agrégateur d'opportunités Application mobile Alphaléo Moyens financiers : - Programme européen Erasmus + - Financement Etat : Agence nationale du service civique - Fonjep – Dispositif ISI - Conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances - CRIJ Bourgogne Franche Comté - Fond Social Européen (Pour les projets qui ne sont pas financées par les programmes Erasmus + et Corps Européen de Solidarité)
Tarifs pratiqués	Gratuité pour les jeunes
Partenaires	<u>Service Civique International</u> • Fédération nationale Léo Lagrange • Fédérations Léo Lagrange : Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Cameroun, Sénégal. Corps Européen de Solidarité • Fédération Léo Lagrange • Associations partenaires européennes en France, Allemagne, Roumanie, Italie, Espagne, Pologne, Slovénie, Grèce, Suède, Tchéquie, Moldavie, Ukraine, Hongrie <u>RDG for SDG</u>

	. Ville de Dijon . Ville de Reggio Emilia . Ville de Girona . Associations des villes partenaires : E35 Fondazione, Age, l'Estacio <u>Partenaires sur la préparation au départ des volontaires :</u> . Maison Rhénanie-Palatinat . Ville de Dijon . Conseil départemental du territoire de Belfort . CRIJ Bourgogne Franche-Comté . Ville de Nevers . BFC International . Magna Vox . Centre Social l'Archipel <u>Programme ANCV/ jeunes</u> Agence Nationale des Chèques Vacances <u>Stages Monde</u> CRIJ Bourgogne Franche comté
Echéancier de réalisation Des missions de volontariat sont organisées toute l'année par la structure. Au moins deux formations collectives au départ, réunissant les acteur·rice·s de la mobilité internationale, seront programmées au printemps et à l'automne de 2022 à 2024. Les Stages Monde peuvent avoir lieu tout au long de l'année ainsi que le dispositif ANCV jeunes. Les bourses Zellidja concernent les voyages ayant lieu du 1^{er} juillet au 31 octobre. En 2022, les échanges de jeunes suivants auront lieu : - Greener Future in outdoor life, Géorgie : Juillet 2022 - Youth Against Sexism, Côte d'or : Aout 2022 - Citizens adventures : Automne 2022 Le projet ISI « Let's Build together » est planifié pour avril 2022	

Indicateurs	- Nombre de jeunes pour chaque dispositif - Nombre, types et durées des projets / missions réalisé(e)s - Participation des jeunes à des événements de présentation de leur volontariat à leur retour à Dijon - Nombre de formations / préparations au départ et suivis au retour, par an - Nombre de jeunes ayant participé aux temps de préparation - Nombre et types de partenaires sollicités dans le cadre des formations / préparations au départ / suivis au retour - Nombre de partenariats avec les Maisons d'Education Populaire dans le cadre des formations / préparations au départ / suivis au retour
Modalités d'évaluation	Une analyse de ces différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan annuel. Le développement de nouveaux indicateurs en lien avec la situation financière des jeunes accueilli·e·s et de leur statut sera mis en place afin de permettre l'identification plus précise des profils des usager·e·s bénéficiant de l'accompagnement de la structure.
Budget annuel de l'action : 67 000 € pour 2022, 67 000 € pour 2023 et 67 000 € pour 2024 Participation financière de la Ville : 18 000 € pour 2022, 18 000 € pour 2023 et 18 000€ pour 2024	



FICHE ACTION 3 : Accompagnement de parcours des jeunes

Domaine : Autonomie des jeunes / Découverte de l'entreprise / Accès aux droits / Accompagnement de projets / Insertion professionnelle / Orientation / Lien social

Nom de l'action : Accompagnement de parcours des jeunes

Objectifs de l'action :

- Donner aux jeunes des clés pour construire un parcours d'émancipation, sans cloisonner ce qui relève de l'épanouissement personnel de ce qui relève de l'insertion professionnelle
- Permettre aux jeunes d'acquérir, via des expériences en France et à l'international, les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur
- Accompagner les jeunes dans la valorisation des compétences développées au cours de projets accompagnés par la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon
- Faciliter l'orientation des jeunes vers les acteur·rice·s ressources de leur territoire selon les besoins exprimés ou identifiés
- Construire des ponts dans l'accompagnement à l'insertion des jeunes entre les acteur·rice·s du territoire
- Mettre à disposition des jeunes les ressources, réseaux et dispositifs de la structure, de la Fédération Léo Lagrange et du label Alphaléo afin de faciliter leur émancipation.
- Permettre aux jeunes d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle.

Description de l'action

La Grange aux Projets, labellisée Alphaléo depuis janvier 2021, est un lieu d'apprentissage, où les jeunes prennent confiance en elles/eux et développent des compétences.

Outre l'accompagnement dans les besoins de la vie quotidienne, chaque jeune peut être accompagné·e dans la réalisation d'un projet dont il·elle a pris l'initiative. Ce projet peut porter sur n'importe quelle thématique, entre individuel ou collectif.

Le rôle de l'accompagnateur·rice est d'aider le·la jeune à formaliser une idée de projet, en partant de ses centres d'intérêts et des opportunités qui s'offrent à lui·elle, et à acquérir une méthodologie lui permettant de réaliser son projet de façon autonome.

Chaque jeune pourra se voir proposer un suivi individuel régulier. Il·elle peut échanger avec l'accompagnateur·rice sur ses besoins en matière d'accès à l'autonomie, quelle qu'en soit la nature, et se voir proposer des solutions à différents niveaux : information ; aide aux démarches ; conseil et soutien ; orientation vers les partenaires pertinent·e·s ; suivi du parcours global. Cet accompagnement sera doublement renforcé grâce à l'écosystème de partenaires locaux, mais également grâce aux alliances éducatives nationales.

Principes d'actions et dispositifs mobilisés :

- **Un espace d'écoute, de conseil et d'orientation**

Un certain nombre de jeunes bénéficie d'un accompagnement de la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon, sans inscrire leur projet dans les dispositifs proposés mais

bénéficient d'un **espace d'écoute, de conseil et d'orientation** vers les acteur·rice·s du territoire les plus à même de répondre à leurs demandes et besoins. L'accompagnement proposé par la Grange aux Projets s'ancre ainsi dans un **maillage partenarial fort** permettant aux jeunes d'accéder à l'information la plus pertinente avec leurs demandes ou besoins. En proposant des **accompagnements sur mesure**, l'équipe de la structure développe une connaissance approfondie des jeunes qu'elle reçoit et peut, par ce biais, faciliter la prise de conscience et la valorisation par les jeunes de leurs compétences. Cette connaissance fine des publics qu'elle accueille représente un **levier d'accès à l'emploi** en travaillant notamment avec les jeunes sur la valorisation de projets qu'elles·ils portent et en les appuyant dans leur **démarche d'insertion professionnelle, d'accès à la formation**, ...

➤ **Un Tiers-lieu à Dijon, l'Incubateur de projets**

Partant du constat d'un manque de lieu pour développer les projets portés par les jeunes, La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon a ouvert un **espace dédié au coworking et à l'incubation de projets des jeunes**.

L'incubateur de projets est un lieu collaboratif dédié aux jeunes Dijonnais·e·s de 16 à 30 ans, espace de vie dans lequel les jeunes peuvent créer et développer leurs projets associatifs et professionnels. Il se veut être un lieu de rencontres, d'échanges et d'engagements, basé sur les principes de la participation volontaire et du bénévolat. Dispositif convivial connecté aux acteur·rice·s jeunesse du territoire, il vise à permettre l'émulation entre jeunes porteur·euse·s de projets sur un principe d'entraide et d'échange de compétences. La structure permet également de proposer des temps de formation interne sur des compétences en lien à l'insertion ou des temps de formation externe sur des aspects liés à la méthodologie de projets et à la création d'activités avec des acteur·rice·s du territoire.

➤ **Un outil numérique inédit : l'Agrégateur d'opportunités**

L'Agrégateur d'opportunités Alphaléo permet aux accompagnateur·rice·s de disposer d'une information facilement accessible sur un ensemble de dispositifs européens, nationaux, régionaux et locaux, susceptibles d'intéresser le·la jeune suivi·e en fonction de sa situation particulière et des besoins recensés, et ce dans tous les domaines jeunesse (loisirs, logement, emploi, santé, engagement, accès aux droits, mobilité).

L'agrégateur d'opportunités permet également de suivre le déroulement du parcours d'accompagnement et de disposer d'indicateurs fiables, tant quantitatifs que qualitatifs, pour établir des bilans d'activité qui serviront à valoriser l'impact social de nos actions auprès des jeunes et de leur territoire.

➤ **Un accompagnement multidimensionnel des parcours de vie**

La Grange aux Projets, grâce à la labellisation Alphaléo, dispose aujourd'hui de nouveaux moyens permettant aux accompagnateur·rice·s de la structure de soutenir les jeunes du territoire sur toutes les dimensions touchant à leur quotidien.

En travaillant avec les jeunes dans une logique de parcours, la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon accompagne les jeunes dans l'avancement de leurs projets de vie prenant en compte tous les aspects de leur vie, qui bien souvent, sont imbriqués les uns avec les autres. L'équipe de la Grange aux projets/ Alphaléo Dijon soutient ainsi les jeunes pour lever les freins auxquels ils/elles sont confronté·e·s et leur permettre d'accéder à une vie à laquelle ils/elles aspirent en les rendant pleinement acteur·rice·s.

Alphaléo mobilisera les acteur·rice·s qui interviennent dans le parcours de la·du jeune au sein d'écosystèmes éducatifs locaux : lycées, entreprises, missions locales, associations, acteurs locaux dans le but de développer des synergies entre leurs différentes interventions et de porter des projets communs.

Le responsable de la structure Alphaléo/Dijon animera ces réseaux et les mobilisera en fonction des spécificités de son territoire, de sa programmation d'activités et des besoins des jeunes accompagné·e·s.

La Grange aux Projets/Alphaléo Dijon proposera des temps d'accompagnement et de présentation d'opportunités jeunesse aux usager·e·s de différentes maisons d'éducation populaires dijonnaises.

Les 8 grandes thématiques de l'accompagnement de parcours Alphaléo :

Accompagner à l'engagement et à la citoyenneté

Devenir citoyen·ne, c'est éprouver sa capacité à se rendre concrètement utile aux autres. La Grange aux Projets se fait le relais, auprès des jeunes, d'opportunités d'engagement diversifiées (service civique, bénévolat...), et les encourage à développer des projets citoyens, sur leur territoire ou à l'étranger.

Accompagner dans le projet

Pour les jeunes, l'apprentissage passe par l'expérience, le « faire ». En réalisant un projet, individuel ou collectif, quelle qu'en soit la thématique, les jeunes exercent leur citoyenneté, elles·ils découvrent leur environnement et ses acteur·rice·s, et développent des compétences qui seront utiles à leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Accompagner vers la mobilité

Être libre, c'est pouvoir se déplacer. La mobilité quotidienne, qui facilite l'accès à l'emploi ou aux services, tout comme la mobilité à l'étranger qui permet d'élargir ses horizons et de se découvrir, sont deux axes prioritaires des propositions d'accompagnement d'Alphaléo (aide au permis de conduire, bourse aux vacances autonomes, volontariat ou stage à l'étranger, préparation au départ...).

Accompagner dans la santé

Être autonome, c'est savoir prendre soin de soi : avoir conscience des risques liés à certaines pratiques, gérer son alimentation, sa contraception, savoir où se soigner et comment bénéficier d'une mutuelle. Au sein de la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon, l'information est accessible. Des professionnel·le·s de santé interviendront lors de permanences et proposeront des animations pour échanger avec les jeunes, en groupe ou de façon individuelle.

Accompagner dans l'accès au logement

A la Grange aux Projets/Alphaléo Dijon, les jeunes sont informé·e·s et orienté·e·s vers les aides qui existent pour trouver ou financer leur logement et ont accès à des dispositifs innovants portés par les partenaires. (Garants solidaires, colocations intergénérationnelles, FJT, ...).

Accompagner dans les loisirs

L'art, la culture, le sport sont autant de territoires de découvertes de soi et des autres. Le

programme vise à rendre accessible une offre culturelle et sportive riche, en mettant en avant des pratiques méconnues et en encourageant les jeunes à prendre des initiatives dans l'organisation de ces activités.

Accompagner dans le projet professionnel

La Grange aux Projets/ Alphaséo Dijon accompagne les jeunes à la découverte de métiers ; la familiarisation avec les codes de l'entreprise ; l'affirmation de leurs aptitudes ; la préparation d'entretiens d'embauche ; trouver un emploi, un stage ou même un job d'été.

Les accompagnateur·rice·s de la Grange aux Projets/ Alphaséo Dijon proposent aux jeunes des parcours d'identification des compétences et de valorisation de parcours de vie pour leur permettre de se démarquer sur le marché du travail.

L'équipe de la structure veille à travailler conjointement avec les acteur·rice·s de l'emploi du territoire en orientant les jeunes de façon cohérente vers les structures adaptées à leurs projets professionnels.

La Grange aux Projets/Alphaséo Dijon propose aux jeunes des formations pour leur permettre de développer des compétences sociales telles que le travail en groupe, la prise d'initiatives, la confiance en soi, la communication non violente, la créativité.

Accompagner dans l'accès aux droits

Plus d'un·e jeune sur deux n'a pas recours à une aide à laquelle il·elle a droit, par manque d'information ou face à la complexité de certains dispositifs. L'entrée dans l'âge adulte implique de nouvelles démarches, pour lesquelles les accompagnateur·rice·s proposent de l'information, une orientation, de l'aide dans la constitution des dossiers, etc.

Grace à son partenariat avec l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateur·rice·s, les jeunes usager·e·s de la Grange aux Projets/ Alphaséo Dijon peuvent bénéficier gratuitement d'une aide juridique pour les accompagner dans d'éventuels litiges ou répondre à leurs questions liées aux droits des consommateur·rice·s

Moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains :

2.5 ETP :

1 responsable de la structure
1 accompagnatrice de projets jeunes
1 étudiante en alternance

1 personne en service civique

Moyens matériels et logistiques :

11 Rue Jean Renoir, 21000 Dijon
Local de 70 mètres carrés incluant :

- Un espace d'accueil
- Un espace de bureau et de réunion modulable en espace collaboratif
- Un espace tiers lieu/ coworking pour les jeunes

	Ordinateur, imprimante, connexion internet, téléphone, tablette graphique, vidéoprojecteur, ... Ludothèque Espace documentation Agrégateur d'opportunités Application mobile Alphaséo Locaux mis à disposition ponctuellement par les maisons d'éducation populaire Moyens financiers : Fond Social Européen
Tarifs pratiqués	Gratuité pour les jeunes
Partenaires	• Réseau Européen Léo Lagrange • Prescripteurs et acteurs jeunesse du territoire (MILO, CRIJ Bourgogne Franche-Comté, UnisCité, Adosphère, Centres sociaux, Accueils Jeunes, Pôle emploi...) • Eloquentia • PF21, Aides • MyPeopleDoc • Big Bloom • Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateur·rice·s • Union Nationale Sportive Léo Lagrange • Rêv'Elles • CRIPS
Echéancier de réalisation Les actions d'accompagnement de parcours sont proposées aux jeunes tout au long de l'année. Elaboration stratégie partenariale avec les directions des maisons d'éducation populaire de Dijon – Printemps-été 2022	
Indicateurs	Pour l'ensemble des actions : - Nombre de jeunes accueilli·e·s par la Grange aux Projets/Alphaséo Dijon - Nombre de jeunes orienté·e·s vers les dispositifs d'insertion professionnelle - Nombre de jeunes participant à chaque dispositif / niveau de qualification - Profils des jeunes - Types de partenariats sollicités - Taux de fréquentation de l'incubateur à projets/ nombre et types de projets développés

Modalités d'évaluation	- Retours qualitatifs par les partenaires sur leur coopération avec Alphaléo Dijon/La Grange aux Projets Une analyse de ces différents indicateurs sera transmise à la Ville dans le cadre d'un bilan annuel. Le développement de nouveaux indicateurs en lien avec les sorties positives par domaine sera mis en place.
Budget annuel de l'action : 67 000 € pour 2022, 67 000 € pour 2023 et 67 000 € pour 2024 Participation financière de la Ville : 18 000 € pour 2022, 18 000 € pour 2023 et 18 000 € pour 2024	

ANNEXE 2 Budget Prévisionnel - Dispositif "La Grange aux Projets"- Dijon					
Léo Lagrange Centre Est					
Prévisionnel			X	ANNEE	2022
CHARGES			PRODUITS		
60 -	ACHATS		70 -	PRODUITS DES SERVICES	
60453	- Prestations d'activités	131 527 €	7060	- Participation des Familles	- €
	(y compris transport collectif et location matériels)				
60470	- Alimentation - Boissons (Goûters)	2 550 €	7061	- Ville Vie Vacances	- €
60478	- Blanchisserie	- €	####	- Jeunesse et Sport	- €
6061	- Eau - Gaz - Electricité - Carburant	2 500 €	7062	- Conseil Régional	- €
6062	- Produits pharmaceutiques	105 €	7063	- Conseil Général	- €
6063	- Petit équipement - Produits d'entre	200 €			
6064	- Fournitures adminis. & de bureau	1 434 €	7064	- ETAT	7 164 €
6068	- Matériel d'activité	1 730 €	7064	- Ville de Dijon	55 000 €
	TOTAL COMPTE 60	140 046 €	7065	- Prestation de service CAF,MSA...	- €
61 -	SERVICES EXTERIEURS		####	- CAF Subvention	- €
6132	- Location immobilière	- €	####	- ACSE	- €
6135	- Location mobilière	- €			
615	- Travaux d'entretien et réparations	- €	708	- Autres Prestations	4 500 €
6156	- Maintenance	1 345 €		TOTAL COMPTE 70	66 664 €
616	- Primes d'assurance	414 €	74 -	SUBVENTIONS & AUTRES PARTICIPATIONS	
617	- Etudes - recherches	- €	7410	- Subvention de l'Etat	- €
618	- Documentation	750 €		TOTAL COMPTE 741	- €
	TOTAL COMPTE 61	2 509 €	742	- Fonds de dotation Léo Lagrange	3 000 €
62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			Subvention Yogas après report	7 016 €
621	- Personnel ext, Médecin et psychol	- €		Acompte projet YOGAS 80% repc	28 064 €
622	- Honoraires dont Com. Aux Compte:	277 €		Acompte 80% projet GFOL - report sur	22 932 €
623	- Publicité - Publications	1 500 €		Reste sub Citizen Adventure aprè	3 099 €
624	- Transports de biens et transports	- €		Acc 80% Citizen Adventure report sur	11 992 €
	collectifs du personnel			Report acompte sub Europe sur :	28 546 €
625	- Déplacements, missions, réception:	2 905 €		Report parti acompte perçu 2021	27 100 €
626	- Frais postaux & Télécom.	1 076 €		Fonds Social Européen	72 332 €
627	- Frais bancaires	340 €		TOTAL COMPTE 74	204 081 €
628	- Autres cotisations	- €			
	TOTAL COMPTE 62	6 099 €			
63 -	IMPÔTS				
63A	- IMPOTS - TAXES et versements	- €			
	liés aux frais de personnel				
63B	- IMPOTS - TAXES et versements	7 492 €			
	non liés aux frais de personnel				
	TOTAL COMPTE 63	7 492 €			
64 -	CHARGES DE PERSONNEL				
64111	- Salaires bruts	71 862 €			
64112	- Salaires bruts emplois aidés	- €			
645	- Charges de S.S. & Prévoyance	32 416 €			
647	- Médecine du travail	244 €			
648	- Formations	830 €			
	TOTAL COMPTE 64	105 351 €			
65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION	10 692 €			
66 -	CHARGES FINANCIERES	- €	75 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	76 -	PRODUITS FINANCIERS	- €
68 -	DOTATIONS AMORTISSEMENTS		77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
681	- Dotation aux amortissements	2 701 €	78 -	REPRISES AMORTISSEMENTS	- €
68	- Dotation aux provisions	- €		ET PROVISIONS	
	TOTAL COMPTE 68	2 701 €	79 -	TRANSFERTS DE CHARGES	- €
	TOTAL DES CHARGES	274 890,04 €		TOTAL DES PRODUITS	270 745 €
RESULTAT DE L'EXERCICE - 4 145,04 €					